



MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2025_006

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-trois janvier,

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué en date du 17 janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

12 Présents : Catherine BOUTIN, Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Florence FERNANDEZ, Marie-José GUILLEMETTE, Jérôme JACQUES, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Philippe MIQUEL, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

1 Absent représenté : Vincent LACAN ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX.

2 Absents excusés : Manuel MARTINEZ, Christian MOLANDRE.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

Objet : tarifs salles communales

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2022_115 du 26 septembre 2022 relative au règlement de location des salles, fixant les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2023. Afin de répondre à plusieurs demandes dont la mise en place occasionnelle d'une activité de fitness et l'utilisation du champ nord de la Tour, il propose d'établir des tarifs complémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE à 30 € le tarif horaire pour la location de la grande salle polyvalente pour des prestataires (disposant d'un code NAF) proposant une activité sportive ou culturelle payante,

DECIDE également l'instauration d'une caution de 200 € pour l'utilisation à caractère privée du champ nord de la Tour.

RAPPELLE l'ensemble des tarifs applicables pour les salles communales à compter du 1^{er} février 2025, à savoir :

LOCATIONS :

- Salle polyvalente (grande salle).....300,00 €
- Salle polyvalente (grande salle + bar)350,00 €
- Salle polyvalente (grande salle + bar + cuisine).....700,00 €
- Salle polyvalente (tarif horaire grande salle).....30,00 €
- Salle du Villard300,00 €
- Salle Saint Jean-Baptiste (salle de tir à l'arc)100,00 €
- Salle Saint Jean-Baptiste (salle de tir à l'arc) à l'heure20,00 €
- Salle Fontbonne (salle de danse)75,00 €
- Salle Fontbonne (salle de danse) à l'heure15,00 €

CAUTIONS :

- Salle polyvalente (dégradations)..... 1 500,00 €
- Salle polyvalente (ménage)..... 200,00 €
- Salle du Villard (dégradations)..... 1 000,00 €
- Salle du Villard (ménage) 100,00 €
- Salle Saint Jean-Baptiste - salle de tir à l'arc (dégradations) 500,00 €
- Salle Saint Jean-Baptiste - salle de tir à l'arc (ménage) 100,00 €
- Salle Fontbonne - salle de danse (dégradations)..... 500,00 €
- Salle Fontbonne - salle de danse (ménage)..... 100,00 €
- Champ Nord de la Tour 200,00 €

La secrétaire de séance, Catherine BOUTIN	Le Maire, Philippe ROCHOUX
	

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.